

Objet :Référence :
2026 / 4 / 6DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT
DU CONSEIL
MUNICIPAL AUPRES
DE L'ASSOCIATION
« LA MARQUE AU FIL
DE L'EAU »DATE DE CONVOCATION
13 Mai 2026DATE D'AFFICHAGE
13 Mai 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG****L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Mai à 18 heures 30 minutes,**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent(e)(s) :**A été nommée secrétaire :** Madame BULTEY Dominique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ;

Vu le conseil municipal d'installation du 20 mars 2026,

Considérant que la commune de Chérens est adhérente auprès de l'association intercommunale « La Marque au fil de l'eau » ;

Considérant que cette association a pour objet social de faciliter l'accès à la culture et aux événements de la Métropole Européenne de Lille, de mettre en commun des moyens de développement culturel, d'informer les habitants des manifestations se déroulant sur le territoire des communes adhérentes et d'être le moteur et l'accompagnateur d'événements culturels ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement du conseil municipal de la commune, de désigner un nouveau représentant du conseil municipal auprès de cette association ;

Il est proposé au conseil municipal :

- De désigner Madame Aurélie DYRDA, 4^{ème} adjointe, comme représentante du conseil municipal auprès de l'association « La Marque au fil de l'eau »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Bulley



Le Maire,
Pascal ZOUTE

[Signature]